



Informations importantes

Bourse nationale CNFS d'admission

Afin de remettre un dossier de candidature complet, lis bien les informations suivantes :

← **Le processus de candidature comporte les éléments suivants :**

- **Remplir le formulaire de candidature**
 - Fournir tes coordonnées à jour
 - Indiquer à quel groupe tu t'identifies (Personne autochtone, personne racisée, personne en situation de handicap, personne s'identifiant à la diversité sexuelle et de genre-2SLGBTQIA+)
 - Répondre à deux questions à développement sur ton implication pour la promotion de la diversité et des services de santé en français, inclusifs.
 - Fournir les coordonnées d'une personne référence
- **Fournir un curriculum vitae récent et en français**
- **Fournir les preuves d'appartenance si tu es une personne autochtone ou en situation de handicap**

← **Le processus d'évaluation des candidatures est le suivant :**

1. **Vérification des dossiers de candidature**
 - La personne répond à tous les critères d'admissibilité
 - La personne a répondu à toutes les questions
 - Tous les documents requis sont présents
 - Les coordonnées d'une personne-référence sont présentes
 - Attestation de la véracité, de l'exactitude et de l'intégralité des renseignements

N.B. Les candidatures incomplètes ne seront pas acceptées.
2. **Transmission des dossiers complets au comité de sélection**
3. **Évaluation des candidatures**

Le comité de sélection examine le dossier, évalue les réponses aux questions à développement, consulte le curriculum vitae et remplit la grille d'évaluation. Il sélectionne ensuite les personnes qui seront invitées à une entrevue.

4. Entrevue de sélection

Les personnes sélectionnées sont invitées à une entrevue de 15 minutes avec deux membres du comité de sélection. L'entrevue permet de mieux connaître la personne et d'approfondir ses réponses du formulaire de candidature.

Les deux membres du comité remplissent une grille d'évaluation pour chaque candidate et chaque candidat.

5. Sélection finale

Après les entrevues, le comité choisit les lauréates et lauréats de la bourse.

↳ Versements de la bourse :

Les bourses sont versées à l'établissement d'enseignement. Elles sont remises aux lauréates et aux lauréats après la date limite d'abandon des cours de chacune des sessions, selon les politiques mises en place par l'établissement d'enseignement.

Les lauréates et lauréats doivent fournir une preuve d'inscription à leur programme avant de recevoir la bourse

↳ Foire aux questions

Qu'est-ce que le CNFS ?

Le Consortium national de formation en santé (CNFS) regroupe 16 collèges et universités de la francophonie canadienne, situés à l'extérieur du Québec. L'appui financier de Santé Canada s'ajoute aux fonds investis par les provinces pour soutenir la formation de personnes professionnelles de la santé. Les collèges et universités du CNFS peuvent ainsi augmenter le nombre de personnes professionnelles de première ligne pouvant offrir des services de santé aux francophones vivant en situation minoritaire.

Peut-on recevoir la bourse plus d'une fois ?

On peut recevoir la *Bourse nationale pour la diversité dans les services de santé en français* la première année seulement, d'un programme ciblé.

Quels sont les documents admissibles pour la preuve d'appartenance à chacun des groupes visés ?

Selon l'appartenance, les documents admissibles sont les suivants :

Personnes autochtones

Membres d'une Première Nation (Indiens inscrits)

- Certificat sécurisé de statut d'Indien (CSSI) ;
- Lettre d'une communauté des Premières Nations (inclure l'entête, le nom de bande inscrite ou le numéro de traité, et la signature de la personne administratrice de la bande) ;
- Certificat de naissance accompagné d'une copie de la carte de statut d'un des parents (ou d'une personne membre de la famille proche) ;
- Preuve de demande de Certificat sécurisé de statut d'indien (CSSI) ;
- Généalogie certifiée partant de la personne et allant jusqu'à trois ou quatre générations où les ancêtres ayant des cartes de statut sont identifiés, accompagnée d'un autre document qui confirme le statut (registres de recensement, registres paroissiaux, certificats de naissance et de décès).

Métis

- Carte Métis délivrée par une province membre du Ralliement national des Métis ;
- Carte Métis délivrée par le Métis Settlements General Council ;
- Certificat de naissance accompagné d'une copie de la carte de statut d'un des parents (ou d'une personne membre de la famille proche) ;
- Preuve de demande de la Carte Métis ;
- Généalogie certifiée partant de la personne et allant jusqu'à trois ou quatre générations où les ancêtres ayant des cartes de statut sont identifiés, accompagnée d'un autre document qui confirme le statut (registres de recensement, registres paroissiaux, certificats de naissance et de décès).

Inuits

- Lettre d'une organisation inuite (inclure l'entête, le numéro d'inscription et la signature d'une personne dirigeante du gouvernement, de la corporation ou de la collectivité) ;
- Carte d'une organisation inuite ;
- Certificat de naissance accompagné d'une copie de la carte de statut d'un des parents (ou d'une personne membre de la famille proche) ;
- Généalogie certifiée partant de la personne et allant jusqu'à trois ou quatre générations où les ancêtres ayant des cartes de statut sont identifiés, accompagnée d'un autre document qui confirme le statut (registres de recensement, registres paroissiaux, certificats de naissance et de décès).

Personnes en situation de handicap

Aux fins de ces bourses, un handicap permanent est une limitation fonctionnelle permanente qui affecte la capacité de la personne étudiante à participer pleinement aux études postsecondaires. Les types de handicaps considérés incluent, sans toutefois s'y limiter : troubles du déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH), troubles du spectre de l'autisme, handicaps médicaux chroniques, traumatismes crâniens acquis ou non, troubles obsessionnels compulsifs (TOC), déficiences auditives, troubles d'apprentissage, handicaps moteurs, troubles

psychiatriques ou mentaux, déficiences visuelles et invalidités épisodiques (sclérose en plaques ou arthrite, par exemple). (https://www.neads.ca/fr/about/awards/app_faq.php)

- Lettre du centre de services d'adaptation ou d'accessibilité stipulant que vous faites appel à ses services et répondez aux exigences à ce titre ;
- Attestation d'une personne professionnelle de la santé, par exemple, les résultats d'un test auditif ;
- Preuve de prestations d'invalidité (par exemple, le sommaire mensuel du programme provincial de soutien aux personnes handicapées) ;
- Preuve d'aide financière fédérale/provinciale pour les personnes en situation de handicap (par exemple, le sommaire du financement au titre de la Bourse canadienne pour les étudiants ayant une invalidité permanente).

Personnes racisées

- Auto-identification.

Personnes s'identifiant à la diversité sexuelle et de genre (2SLGBTQIA+)

- Auto-identification.

Puis-je soumettre une candidature en anglais ?

Les candidatures doivent être présentées en français, ainsi que le curriculum vitae.

Une fois que j'ai soumis ma candidature, puis-je y apporter des modifications ?

Les formulaires de candidature sont définitifs après qu'ils ont été soumis et ils ne peuvent être modifiés. Toutefois, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse cnfs@acufc.ca.

À quel moment contacterez-vous les lauréates et lauréats ?

Nous communiquerons avec les personnes lauréates au plus tard le 15 octobre 2026.

Comment puis-je mettre à jour mon dossier à la suite d'un changement de numéro de téléphone, d'adresse électronique ou d'adresse postale ?

Si vos coordonnées ont changé, veuillez communiquer avec nous au cnfs@acufc.ca.